

COMMUNE DE CAURO

CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MAI 2023 A 18H30

Nombre de membres en exercice : 14

Présents : 10

Absents : 4

dont représentés : 3

L'an deux mil vingt-trois, le trente-et-un mai à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Cauro étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Pascal LECCIA.

Suffrages exprimés : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 0

Présents :

Pascal LECCIA, Paul BERNARDI, Marina EVANGELISTI, Camille ROSSI, Elodie MARSILJ-PELLICCIA, Marie-Françoise MASSEI, Antoine ANTONA, Patrick RINIERI, Hélène AUBRY, Simon FIDELI

Date de la convocation :

25 mai 2023

Absents :

Lucette AMARO-CAPITAO (procuration à Camille ROSSI), Barbara CASINI, Fabienne PERALDI (procuration à Marie-Françoise MASSEI), Raphaël PIERRE-BIANCHETTI (procuration à Pascal LECCIA)

Délibération affichée en mairie

le : 6 juin 2023

Secrétaire de séance : Antoine ANTONA

Télétransmission au contrôle de

légalité le : 6 juin 2023

Accusé réception reçu

le :

Délibération n°003-004-2023 : Demande de subvention pour l'installation d'une toile d'ombrage à la crèche communale (opération n°20158)

Le Maire présente les devis relatifs à la fourniture et la pose d'une toile d'ombrage à la crèche communale :

- devis UMBRAGGIA pour 12 629.79 € HT (13 892.77 € TTC) + 834 € HT (917.40 €) de protection pour les piliers
- devis LUMIREPAR pour 12 714.22 € HT (13 985.64 € TTC)

Il propose donc de retenir le devis UMBRAGGIA (fourniture et pose moins chères + option protection) et de faire une demande de subvention conformément au plan de financement prévisionnel suivant :

Collectivité de Corse (dotation quinquennale)	60 %	8 078.27 €
Fonds propre de la Commune	40 %	5 385.52 €
TOTAL	100 %	13 463.79 €

Ayant entendu l'exposé du Maire,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ✓ **APPROUVE** les travaux d'installation d'une toile d'ombrage à la crèche communale
- ✓ **AUTORISE** le Maire à signer les devis ainsi que tout autre document afférent
- ✓ **CHARGE** le Maire de faire la demande de subvention conformément au plan de financement présenté

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme
Le Maire,
Pascal LECCIA



Le MAIRE
Pascal LECCIA